

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre part à ce débat, bien qu'il s'agisse d'une motion très mal venue. Les opinions du solliciteur général (M. Allmand) sur la peine capitale sont connues et même si bien des gens ne les partagent pas, elles sont quand même respectées parce qu'elles sont sincères. Pourtant nous voyons un ministre qui a des idées aussi nettement affirmées sur une question qui, au dire de certains, est reliée à la protection de la société, venir devant la Chambre des communes présenter une motion de clôture de ce genre et, en réalité, se prononcer en faveur d'une certaine forme de peine capitale.

● (2040)

Le solliciteur général est contre la peine capitale pour les criminels mais maintenant, il veut faire volte-face, et après à peine 16 heures de débat à la Chambre, il a le culot de prendre la parole pour réfuter sa conviction sincère qu'il faut abolir la peine capitale. En ne se prononçant pas sur «la peine capitale» dans ce bill, il adopte en fait la position que je viens de décrire.

Je croyais que le 1^{er} avril, on ne jouait des tours qu'en début de journée, monsieur l'Orateur. Si j'étais tombé de la dernière pluie, je dirais que la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui est le plus sinistre poisson d'avril qu'on ait jamais vu ici à la Chambre depuis de nombreuses années. Un député de ce côté-là a demandé tout à l'heure à quoi rimait le bill C-83. Il est intitulé «Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes». N'est-ce pas là un poisson d'avril du plus mauvais goût que de parler d'un bill qui protège la société canadienne alors que le gouvernement lui-même se prépare à bâillonner les représentants de cette même société.

L'objet du bill est de protéger la société contre les auteurs de crimes violents et autres crimes mais quel est le crime parlementaire le plus violent, monsieur l'Orateur, si ce n'est le viol parlementaire, la clôture? C'est une forme de viol parlementaire, mais je ne vais pas me laisser violer par les eunuques d'en face!

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Même si le premier ministre (M. Trudeau) peut dire que les députés de l'arrière-ban de tous les partis sont des nullités, et c'est loin d'être certain, je n'avais jamais cru que je pourrais entendre le ministre de la Justice (M. Basford) promulguer sa théorie de la démocratie parlementaire en mettant fin à un débat au Parlement. Cela confirme qu'il partage les opinions de son patron, le prince de Pierreville, et qu'il croit qu'il existe non seulement des nullités parlementaires, mais aussi des eunuques à qui on coupe la parole. C'est ce qu'il veut faire, monsieur l'Orateur; il veut mettre fin au débat.

J'aurais cru que certains ministériels de l'arrière-ban interviendraient au sujet de la motion. Comme le leader de mon parti à la Chambre l'a dit cet après-midi après avoir présenté des chiffres très pertinents, après seulement 16 heures de débat, il y a eu onze ministériels...

M. Guay (Saint-Boniface): Où est votre leader en ce moment?

M. Nowlan: Les idées du député de Saint-Boniface (M. Guay) sonnent creux. En sixième année, mon maître d'école disait: Ce sont les tonneaux vides qui font le plus de bruit. Évidemment, lui il a la tête à moitié vide. De toute

Travaux de la Chambre

façon, onze ministériels, onze conservateurs, quatre néo-démocrates et quatre créditistes ont participé au débat. Je suis d'accord avec le député de New-Westminster (M. Leggatt), qui a dit...

M. Guay (Saint-Boniface): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le député invoque le Règlement.

Des voix: Asseyez-vous.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, en réalité, j'invoque le Règlement à propos de deux choses. D'abord, j'aimerais demander au député qui il a montré du doigt quand il a parlé du leader à la Chambre; deuxièmement, je veux lui dire que s'il se la bouclait, il n'aurait jamais d'ennuis.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. La parole est au député d'Annapolis Valley.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, j'espère que vous n'abrégez pas mon temps de parole, mais que vous m'ajoutez une ou deux autres minutes à cause de ces remarques hors de propos. Le solliciteur général a parlé plus tôt ce soir du temps réservé au gouvernement et de la marche ordonnée des affaires du gouvernement. Combien de Canadiens savent que c'est aujourd'hui le 276^e jour de la première session de la présente législature après les élections du 8 juillet 1974? C'est la plus longue session parlementaire de notre histoire. Nous siégeons depuis trois ans et seulement après 16 heures de débat, le gouvernement a l'audace de museler, et de bâillonner les représentants des Canadiens à propos d'une question qui touche tous les Canadiens.

En terminant...

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: ... je voudrais répéter ce que d'autres ont dit avant moi. Bien que le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) et le leader du gouvernement à la Chambre puissent être en faveur du «muselage»—et imposer la clôture quatre fois durant la présente session se révélera une performance douteuse que le gouvernement aura de la difficulté à défendre—puis-je ajouter très sérieusement qu'étant donné que le gouvernement n'a pris aucun engagement envers les députés qui feront partie du comité et qu'il n'a nullement promis de ne pas imposer la clôture au comité, une clôture de ce genre n'affectera pas seulement les députés de tous les partis, y compris les députés ministériels de l'arrière-ban qui ont parlé autant que nous aujourd'hui, mais elle affectera également tous les Canadiens qui s'en offusqueront.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, la matraque libérale, le bâillon, vient de s'abattre pour la quatrième fois, mais pour la deuxième fois depuis un mois. Une première fois il a été imposé pour imposer un nouveau partage fiscal sur les frais médicaux entre les provinces et le fédéral, alors qu'aucune entente n'était intervenue entre les différents gouvernements et aujourd'hui, et que le bill C-83, loi qui vise à amender le Code criminel, est extrêmement complexe. Il soulève ainsi beaucoup de pression populaire contre le gouvernement et c'est pour cette raison qu'on impose de nouveau le bâillon.